MARSEL® 2-4



DESCRIPTION DU PRODUIT

GROS sel de mer, très pur et raffiné. Le sel de mer est produit de manière écologique et contient un nombre de minéra ux et oligo-éléments essentiels. MARSEL® 2-4 est un sel alimentaire. Il est approprié pour l'usage ménager et industriel comme la production de mélanges d'épices, produits poissonniers et viandes (fumoirs, production de saumure), moulins de sel, cosmétique (sel de bain),...



CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES

NaCl (sur matière sèche)	≥99.8%
H ₂ O	< 0.1%
Na	≥39.2%
Ca	< 0.06%
Mg	≤ 0.03%
SO ₄	≤ 0.13%
Insolubles	< 0.01%
As	< 0.5 ppm
Cd	< 0.5 ppm
Cu	< 0.5 ppm
Hg	< 0.1 ppm
Pb	< 0.1 ppm
Additifs	aucun

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Granulométrie*	min.	max.
< 1000 μm	0%	10%
1000 – 2000 μm	0%	15%
2000 – 4000 μm	70%	100%
4000 – 5000 μm	0%	15%
> 5000 μm**	0%	2%
Densité	1150	$0 - 1300 \text{kg/m}^3$

l'analyse granulométrique a été effectuée selon la norme ISO 13322-2:2006 à l'aide d'un Sympatec Qicpic Particle Analyzer

CONDITIONNEMENT

EMBALLAGE*	DIMENSIONS L x L x H (cm)	POIDS BRUT/NET (KG)	UNITES/ COUCHE	COUCHES/ PALETTE	UNITES/ PALETTE	CODE EAN		
6 kg Seau	Ø22.7 x H18.1	691/648	18	6	108	5425000966678		
10 kg PE	80 x 120 x 120	1028/1000	10	10	100	-		
25 kg PE	80 x 120 x 130	1028/1000	5	8	40	5425000964803		
1000 kg PP	80 x 120 x 130	1027/1000	-	-	1	-		
1250 kg PP	80 x 120 x 150	1277/1250	-	-	1	-		
vrac	vrac pulsé	-	-	-	-	-		
palettes	sacs de 10 & 25 kg : EURO 80 x 120 cm cautionnées (plastique ** ou bois) 1000 & 1250 kg big bags: EURO 80 x 120 cm cautionnées (option: palette perdue) ** les palettes plastiques ne conviennent pas pour le stockage en racks							
nomenclature do	uanière: 2501.0091							
*	a alamata a manasa a mataa l	Harara a a com al a caracteria						

^{*} emballages standards, autres emballages sur demande

répond aux directives 150-1985 pour le sel (cfr. Codex Alimentarius Standard) • l'unité de production répond aux exigences d'hygiène relatives à la production de matières premières pour l'industrie alimentaire (852/2004/CE) • sans allergènes, pathogènes, glut en et mi croorganismes • sans OGM (1829/2003/CE et 1830/2003/CE) • le sel de mer est un produit naturel, les valeurs indiquées peuvent l'égère ment varier • les spécifications ont été rédigées sur la base de contrôles de qualité internes et externes • la présences d'insolubles n'est pas exclue, le taux ne dépasse pas la valeur limite • l'analyse des insolubles a été soumise à l'étude HACCP (à consulter sur demande) • pour certain es applications une filtration préalable est recommandée • l'utilisateur est responsable pour l'exécution d'un contrôle d'entrée, il appartient à l'utilisateur d'examiner l'aptitude du produit pour l'application visée

QUALITÉ

certifié BRC • IFS • CASHER

STOCKAGE • MOTTAGE • GARANTIE

à stocker dans un endroit sec, frais et couvert à une humidité moyenne de < 75% • le sel est un produit naturel sujet au mott age • la prise en masse dépend de la granulométrie et des conditions de stockage et de transport (transport maritime, fluctuations de tempéra ture, gerbage,...) • une légère prise en masse peut survenir après 4 à 8 mois • la prise en masse n'affecte toutefois pas les spécifications ou les propriétés du produit

DUREE DE CONSERVATION

le sel est un élément stable et est considéré comme ayant une durée de conservation illimitée • pour garantir la traçabilité une date limite de conservation de 2 ans après la date de fabrication à été déterminée

^{**} selon l'analyse 0% > 6000 μm

LÉGISLATION • IMPURETÉS • CONTAMINANTS